

Le vingt-trois mars 2022 à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique en mairie de Plémet, sous la présidence de Mme Chantal NÉVO, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

**Présents :**

Mme Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme BEUREL Delphine, M. BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, M. RAULT Patrice, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, Mme CHAUVEL Isabelle, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, Mme JOUET Chrystelle, M. PERROQUIN Jérôme, M. MONTEIL Guy

**Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :**

Mme POINEUF Elisabeth pouvoir à Mme NEVO Chantal  
M. FERNANDEZ Ronan pouvoir à M. RAULT Patrick  
Mme BOUTBIEN Elodie pouvoir à Mme THÉBAULT Pascale  
Mme BASSET Sandrine pouvoir à M. MONTEIL Guy  
Mme JOSSE-SORGNIARD Aurélie pouvoir à M. LE TÉNO Anthony  
Mme SOULABAILLE Anne-Marie pouvoir à Mme CHAUVEL Isabelle

**Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :**

Mme BREUVART Sandrine  
M. LE MAITRE François

**Secrétaire de Séance :**

M. JOSSE Guénaël

---

L'ordre du jour complémentaire est accepté à l'unanimité des présents à savoir :

- FONCIER : Cession LE BORGNE – Domaine Public
- FONCIER : Acquisition La Ferrière : Impasse des meules

## Décisions du Maire

### RECONDUCTION DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES DES TRAVAUX DIVERS DE FAUCHAGE DES VOIES ET CHEMINS COMMUNAUX ET ELAGAGE PONCTUEL- EXERCICE 2022

Considérant la consultation pour les travaux divers de fauchage des voies et chemins communaux et d'élagage ponctuel,  
Considérant l'allotissement des travaux définis en 2 lots : n° 1 : territoire de LA FERRIERE et n° 2 territoire de PLEMET,  
Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution de l'opération,  
Considérant la décision du Maire en date du 24/06/2021 certifiée exécutoire le 24/06/2021 relative à l'attribution de l'accord cadre à bons de commande des travaux divers de fauchage des voies et chemins communaux et élagage ponctuel pour l'exercice 2021,  
Considérant la possibilité de reconduire pour une période de 1 an l'accord cadre à compter de la date de notification,  
Considérant la notification de l'accord cadre en date du 24 juin 2021,

#### Le Maire a décidé

**ARTICLE 1** – De reconduire au titre de la 2<sup>ème</sup> année pour un an l'accord cadre à bons de commande selon la procédure adaptée pour les travaux divers de fauchage des voies et chemins communaux et élagage ponctuel avec les entreprises suivantes pour les lots ci – dessous :

DESIGNATION DU LOT	NOM DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE
1 : territoire de LA FERRIERE	LE JOLY Gilles
2 : territoire de PLEMET	BEUREL TP

**ARTICLE 2** – Le montant minimum défini est de 7.000 € HT et le montant maximum de 40.000 € HT.

**ARTICLE 3** – L'accord cadre à bons de commandes pour cette opération est conclu pour une année à compter du 24 juin 2022.

**ARTICLE 4** – De signer avec les entreprises LE JOLLY GILLES et BEUREL TP les accords-cadres à bons de commandes des travaux divers de fauchage des voies et chemins communaux et élagage ponctuel respectivement pour les lots n° 1 et 2 ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

**ARTICLE 5** – De dire que la dépense relative à ces travaux sera prélevée sur les crédits affectés au budget de la Commune en section de fonctionnement à l'article 615231 « Entretien et réparation voiries ».

## Délibérations du conseil municipal

### 3- FINANCES

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Pour l'ensemble des budgets annexes communaux et du budget principal, le Conseil Municipal a été invité à approuver les comptes de gestions, les comptes administratifs et d'affecter les résultats pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les budgets communaux seront présentés dans l'ordre suivant :

- *Budget principal de la Commune*
- *Budget Annexe Cuisine Centrale*
- *Budget Annexe Lotissement de La Mare La Ferrière*
- *Budget Annexe Lotissement du Clos Doré- St Lubin*
- *Budget Annexe Lotissement Centre Bourg*
- *Budget Annexe Lotissement Rue du Courtil*
- *Budget Annexe Lotissement de la Croix Hyava*

#### Comptes de gestion

Mme le Maire a rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le conseil municipal devra se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier pour l'année 2021.**

#### Compte administratif

Sous la présidence de M. BOUTRON Romain, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal a examiné les comptes administratifs communaux 2021.

**Conformément au CGCT, et au décret n° 2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, hors de la présence de Mme Chantal NEVO, Maire, le Conseil Municipal a été invité à approuver les comptes administratifs des budgets principal et annexes 2021.**

#### Affectation des résultats

Le Conseil Municipal a été invité à délibérer pour affecter les résultats 2021 des sections de fonctionnement et d'investissement.

## Vote des Budgets Primitifs 2022

Pour donner suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires du 24 février 2022, Mme le Maire a invité le Conseil Municipal à se prononcer sur le budget primitif 2022 des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement pour les budgets annexes.

Les budgets détaillés par chapitre ont été annexés à la convocation.

### **3-1 Budget Commune**

#### **3.1.1 Approbation du Compte de Gestion**

Le compte de gestion du budget principal « commune » fait apparaître les résultats suivants :

##### **La section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2021 : +1 026 593.26 €
- Résultat de clôture 2021 : +1 026 593.26 € (totalité du RF 2020 affecté en RI2021)

##### **La section d'investissement :**

- Résultat de l'exercice 2021 : - 186 956.93 €
- Résultat de clôture 2021 : -112 603.01 € (RI 2020 +74353.92€)

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2021 présentés par le Comptable public, pour le budget principal « commune », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

**Voté à l'unanimité**

#### **3.1.2 Approbation du Compte Administratif**

CA 2021	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	3 528 409.39 €	455 5002.65 €	+ 1 026 593.26 €
Résultat reporté de 2020	0 €		0 €
			<b>Cumul : 1 026 593.26 €</b>
Investissement	3 851 419.87 €	3 664 462.94 €	- 186 956.93 €
Résultat reporté de 2020		74 353.92 €	+ 74 353.92 €
			<b>Cumul : - 112 603.01 €</b>
Résultat 2021	7 379 829.26 €	8 219 465.59 €	839 636.33 €
Résultat de clôture	7 379 829.26 €	8 293 819.51 €	913 990.25 €

**Voté à l'unanimité**

### **3.1.3 Affectation du Résultat**

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 1 026 593.26 €
- Un déficit d'investissement de : 186 956.93 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- **Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 1 026 593.26€**
- **Déficit d'investissement reporté (D001) : 112 603.01 €**

**Voté à l'unanimité**

### **3.1.4 Vote du Budget**

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget principal « commune » 2022.

Le volume total du projet de budget « commune » pour 2022 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	4 487 156.00 €	4 487 156.00 €
<b>Investissement</b>	4 657 151.50 €	4 657 151.50 €
<b>Total</b>	9 144 307.50 €	9 144 307.50 €

Mme le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2022.

**Voté à l'unanimité**

## **3-2 Budget Cuisine Centrale**

### **3.2.1 Approbation du Compte de Gestion**

Le compte de gestion du budget annexe « Cuisine Centrale » fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2021 : - 126 941.36 €
- Résultat de clôture 2021 : - 389 029.04 € (RF cumulés repris : - 262 087.68€)

**La section d'investissement :**

- Résultat de l'exercice 2021 : + 8 747.71 €
- Résultat de clôture 2021 : 34 793.13 € (RI 2020 26 045.42€)

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2021 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Cuisine Centrale », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

**Voté à l'unanimité**

### 3.2.2 Approbation du Compte Administratif

Les résultats 2021 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Cuisine Centrale ».

CA 2021	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	553 730.82 €	426 789.46 €	- 126 941.36 €
Résultat reporté de 2020	262 087.68 €		-262.087.68 €
			<b>Cumul :389 029.04€</b>
Investissement	46 586.02 €	55 333.73 €	+ 8 747.71 €
Résultat reporté de 2020		26 045.42 €	+26 045.42 €
			<b>Cumul : + 34 793.13 €</b>
Résultat 2021	600 316.84 €	482 123.19 €	-118 193.65 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>862 404.52 €</b>	<b>508 168.61 €</b>	<b>- 354 235.91 €</b>

**Voté à l'unanimité**

### 3.2.3 Affectation du Résultat

Le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 126 941.36 €
- Un excédent d'investissement de : 8 747.71 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- **Déficit de fonctionnement reporté (D002) : 389 029.04 €**
- **Excédent d'investissement reporté (R001) : 34 793.13 €**

**Voté à l'unanimité**

### 3.2.4 Vote du Budget

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Cuisine Centrale 2022.

Le volume total du projet de budget Cuisine Centrale pour 2022 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	987 830 €	987 830 €
Investissement	90 293 €	90 293 €
<b>Total</b>	<b>1 078 123€</b>	<b>1 078 123 €</b>

Mme le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2022.

**Voté à l'unanimité**

### 3-3 Budget annexe « Lotissement de la Mare – La Ferrière »

#### 3.3.1 Approbation du Compte de Gestion

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement de la Mare » fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2021 : 0 €
- Résultat de clôture 2021 : 2123.70 € (RF 2020 reporté)

**La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :**

- Résultat de l'exercice 2021 : 0 €
- Résultat de clôture 2021 : -2123.64 € (RI 2020 reporté)

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2021 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement de la Mare », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

**Voté à l'unanimité**

#### 3.3.2 Approbation du Compte Administratif

Les résultats 2021 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Lotissement de la Mare ».

CA 2021	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	2 123.64 €	2 123.64 €	0 €
Résultat reporté de 2020		2 123.70 €	2 123.70 €
Investissement	2 123.64 €	2 123.64 €	0 €
Résultat reporté de 2020	2 123.64 €		- 2 123.64 €
Résultat 2021	4 247.28 €	4 247.28 €	0 €
Résultat de clôture	6 370.92 €	6 370.98 €	0.06 €

**Voté à l'unanimité**

#### 3.3.3 Affectation du Résultat

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 0 €
- Un déficit d'investissement de : 0 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 2 123.70 €
- Déficit d'investissement reporté (D001) : 2 123.64 €

**Voté à l'unanimité**

### **3.3.4 Vote du Budget**

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement de La Mare 2022.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2022 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	4247.34 €	4247.34 €
<b>Investissement</b>	4247.28 €	4247.28 €
<b>Total</b>	8494.62 €	8494.62 €

Mme le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2022.

**Voté à l'unanimité**

### **3-4 Budget annexe « Lotissement du Clos Doré »**

#### **3.4.1 Approbation du Compte de Gestion**

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement du Clos Doré » fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2021 : 89 583.06 €
- Résultat de clôture 2021 : 0 €

**La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :**

- Résultat de l'exercice 2021 : -31 543.39 €
- Résultat de clôture 2021 : 0 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2021 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement du Clos Doré », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

**Voté à l'unanimité**

#### **3.4.2 Approbation du Compte Administratif**

Les résultats 2021 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Lotissement du Clos Doré ».

CA 2021	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	81 722.55 €	171 305.61 €	+ 89 583.06 €
Résultat reporté de 2020	89 583.06 €		- 89 583.06 €
			Cumul : 0 €
Investissement	113 265.94 €	81 722.55 €	- 31 543.39 €
Résultat reporté de 2020		31 543.39 €	+ 31 543.39 €
			Cumul : 0 €
Résultat exercice 2021	194 988.49 €	253 028.16 €	58 039.67 €
Résultat de clôture	284 571.55 €	284 571.55 €	0 €

Pas d'affectation de résultat pour ce budget.

**Voté à l'unanimité**

### 3.4.3 Vote du Budget

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement du Clos Doré 2022.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2022 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	65 652.91 €	65 652.91 €
Investissement	65 647.91 €	65 647.91 €
Total	131 300.82 €	131 300.82 €

Mme le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2022.

**Voté à l'unanimité**

## 3-5 Budget annexe « Lotissement Centre Bourg »

### 3.5.1 Approbation du Compte de Gestion

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement Centre Bourg » fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2021 : - 17220.28 €
- Résultat de clôture 2021 : -17 220.44 € (FR 2020 -0.16€)

**La section d'investissement :**

- Résultat de l'exercice 2021 : + 27 782.28 €
- Résultat de clôture 2021 : - 29 923.52 € (RI 2020 -57 705.80 reporté)

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2021 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement Centre Bourg », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

**Voté à l'unanimité**

### **3.5.2 Approbation du Compte Administratif**

Les résultats 2021 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Lotissement Centre Bourg ».

CA 2021	Dépenses	Recettes	Total
<b>Fonctionnement</b>	<b>57 705.99 €</b>	<b>40 485.71 €</b>	<b>- 17 220.28 €</b>
<b>Résultat reporté de 2020</b>	<b>0.16 €</b>		<b>0.16 €</b>
			<b>Cumul : -17 220.44 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>29 923.52 €</b>	<b>57 705.80 €</b>	<b>+ 27 782.28 €</b>
<b>Résultat reporté de 2020</b>	<b>57 705.80 €</b>		<b>-57 705.80 €</b>
			<b>Cumul : - 29 923.52 €</b>
<b>Résultat exercice 2021</b>	<b>87 629.51 €</b>	<b>98 191.51 €</b>	<b>10 562.00 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>145 335.47 €</b>	<b>98 191.51€</b>	<b>- 47 143.96 €</b>

**Voté à l'unanimité**

### **3.5.3 Affectation du Résultat**

Le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : - 17 220.44 €
- Un excédent d'investissement de : 29 923.52 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- **Déficit de fonctionnement reporté (D002) : 17 220.44 €**
- **Déficit d'investissement reporté (D001) : 29 923.52 €**

**Voté à l'unanimité**

### **3.5.4 Vote du Budget**

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement Centre Bourg 2022.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2022 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	58 459.26 €	58429.56 €
Investissement	30 053.94 €	30 053.94 €
<b>Total</b>	<b>88 513.20 €</b>	<b>88 513.20 €</b>

Mme le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2022.

**Voté à l'unanimité**

### 3-6 Budget annexe « Lotissement rue du Courtil »

#### 3.6.1 Approbation du Compte de Gestion

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement du Courtil » fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2021 : 22 582.90 €
- Résultat de clôture 2021 : 60 284.81 €

**La section d'investissement fait :**

- Résultat de l'exercice 2021 : 17 029.35 €
- Résultat de clôture 2021 : -25 581.30 € (Résultat 2020 reporté -42 610.65€)

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2021 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement du Courtil », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

**Voté à l'unanimité**

#### 3.6.2 Approbation du Compte Administratif

Les résultats 2021 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Lotissement du Courtil »

CA 2021	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	42 610.72 €	65 193.62 €	+22 582.90 €
Résultat reporté de 2020		37 701.91 €	+37 701.91 €
			<b>Cumul : 60 284.81 €</b>
Investissement	25 581.30 €	42 610.65 €	17 029.35 €
Résultat reporté de 2020	42 610.65 €		-42 610.65 €
			<b>Cumul : -25 581.30 €</b>
Résultat 2021	68 192.02 €	107 804.27 €	39 612.25 €
Résultat de Clôture	110 802.67 €	145 506.18 €	34 703.51 €

**Voté à l'unanimité**

### **3.6.3 Affectation du Résultat**

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : +22 582.90 €
- Un excédent d'investissement de : +17 029.35 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- **Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 60 284.31 €**
- **Déficit d'investissement reporté (D001) : 25 581.30 €**

**Voté à l'unanimité**

### **3.6.4 Vote du Budget**

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement Rue du Courtil 2022.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2022 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	92 380.18 €	92 380.18 €
<b>Investissement</b>	46 508.55 €	46 508.55 €
<b>Total</b>	138 888.73 €	138 888.73 €

Mme le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés

**Voté à l'unanimité**

## **3-7 Budget annexe « Lotissement de la Croix Hyava »**

### **3.7.1 Approbation du Compte de Gestion**

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement de la Croix Hyava » fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2021 : 0.25 €
- Résultat de clôture 2021 : 0.25 €

**La section d'investissement :**

- Résultat de l'exercice 2021 : -7183.00 €
- Résultat de clôture 2021 : - 8 944.26 € (résultat 2020 – 1761.26€)

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2021 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement du Courtil », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

**Voté à l'unanimité**

### 3.7.2 Approbation du Compte Administratif

Les résultats 2021 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Lotissement du Courtil »

CA 2021	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	7 183.25 €	7 183.00 €	-0.25 €
Résultat reporté de 2020			0.25 €
Investissement	7 183.00 €		-7183.00 €
Résultat reporté de 2020	1 761.26 €		-1761.25 €
			Cumul : -8944.26 €
Résultat exercice 2021	14 366.25 €	7183.00 €	7 183.25 €
Résultat de clôture	16 127.51 €	7183.00 €	8 944.51 €

Voté à l'unanimité

### 3.7.3 Affectation du Résultat

Le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 0.25 €
- Un déficit d'investissement de : 7183.00 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- Déficit de Fonctionnement reporté (D002) : 0.25 €
- Déficit d'investissement reporté (D001) : 8944.26 €

Voté à l'unanimité

### 3.7.4 Vote du Budget

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement de la Croix Hyava 2022.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2022 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	55005.00 €	55 005.00 €
Investissement	63 944.26 €	63 944.26 €
Total	118 949.26 €	118 949.26 €

Voté à l'unanimité

### 3-8 Vote des taux d'imposition

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a précisé que suite au regroupement des deux Communes historiques en une Commune nouvelle, le Conseil Municipal avait voté un taux unique pour chaque taxe locale. Chaque taux unique représente un taux moyen pondéré, le taux de référence, soit respectivement pour la Taxe Habitation 17,89 %, Taxe Foncière Bâti 26,52 % et Taxe Foncière Non Bâti 68,55 %.

Mme le Maire a rappelé également que depuis 2017, il est appliqué pour chaque Commune historique un taux qui sera lissé progressivement sur une période de 12 ans pour arriver à un taux unique pour tout le territoire de PLEMET.

Mme le Maire a proposé de maintenir les taux uniques de référence de 2021 pour 2022 : les taux pour 2022 ont été présentés en séance.

Compte tenu de l'intégration fiscale progressive sur 12 ans pour les 3 taxes, il devrait être appliqué pour chaque Commune historique les taux de taxes suivants :

Taxe	Pour mémoire – exercice 2021			Taux pour 2022 (taux moyen pondéré 2022)
	Bases nettes prévisionnelles 2021	Taux	Produit fiscal assuré à taux constant	
TFPB	2 726 800,00 €	46,05 %	1 255 586,00 €	46,05 %
TFNB	176 900,00 €	68,55 %	121 269,00 €	68,55 %
<b>TOTAL</b>			1 376 855,00 €	

Les taux à retenir pour les communes "historiques" sont les suivants :

Taxe	LA FERRIERE		PLEMET	
	2021 – pour mémoire	2022	2021 – pour mémoire	2022
TFPB	42,92 %	43,36 %	46,37 %	46,31 %
TFNB	70,94 %	70,61 %	67,52 %	67,69 %

**Voté à l'unanimité**

### **3-9 Subvention exceptionnelle à l'association « AnioThelo » - aide à l'Ukraine**

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a informé le Conseil Municipal que Loudéac Communauté Bretagne Centre a encouragé les Communes à participer aux opérations d'aide (dons, transports, alimentaires...) à la population Ukrainienne, par le vote d'une subvention à hauteur de 0.50€/habitants ,

Le conseil Municipal a été invité à se prononcer sur la proposition, et décider si Plémet participe ou pas.

**Voté à l'unanimité**

### **3-10 convention OGEC – COMMUNE pour la cuisine centrale – avenant n° 5**

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 28 juin 2012, la convention de partenariat OGEC – COMMUNE pour la fourniture de repas par la cuisine centrale a été adoptée. Ce document prévoit la livraison de repas par la cuisine centrale sur le site des écoles et précise également les modalités de mise en œuvre ainsi que la détermination de la participation de la Commune aux frais de personnel de service de restauration de l'OGEC. Cette convention a pour objet de définir les responsabilités des parties et la répartition des différentes charges afférentes au service de restauration scolaire sur le site des écoles privées de la Commune.

La convention initiale précisait le nombre d'heures retenu pour ce calcul, à savoir 7 heures de travail par jour d'école.

Mme le Maire a rappelé également que des avenants ont depuis été approuvés par le Conseil Municipal pour augmenter le nombre d'heures retenu pour la participation financière.

Mme le Maire a proposé au Conseil Municipal de modifier et de retenir le nombre d'heures de travail par jour à 13 h au lieu des 11 h soit 2 heures supplémentaires compte tenu de la hausse des effectifs et des heures de travail plus importantes pour le personnel de cantine et d'accepter l'avenant n° 5.

**Voté à l'unanimité**

## **Ordre du Jour Complémentaire**

### **4-FONCIER : Cession LE BORGNE – Domaine public**

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Le Conseil Municipal a été informé de la proposition de cession du domaine public à proximité de la propriété des Cst Le Borgne - 21 rue de la Lande.

Un plan a été projeté en séance.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De déclasser du domaine public la surface à céder (environ 71m<sup>2</sup>) et désaffecter d'usage public,
- Dire que cela n'entraîne aucune modification des conditions de desserte et de circulation,

- Dire que d'agissant d'une régularisation foncière nécessaire à une vente, la surface sera cédée à l'euro symbolique
- De dire que les frais de Notaire seront à la charge de l'acquéreurs
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

**Voté à l'unanimité**

### **5-FONCIER : Acquisition La Ferrière : impasse des meules**

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a rappelé qu'une cession a été validée en Conseil Municipal en date du 08 Juillet 2021 sur le territoire de La ferrière, Impasse des meules.

Lors du bornage nécessaire à cette cession, il s'est révélé qu'une partie en « triangle » devait faire l'objet d'une régularisation foncière.

Un plan a été projeté en séance.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la proposition d'acquisition de la portion de propriété à M. Flageul, d'environ 11 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique,
- De dire que les frais de Notaire seront à la charge de l'acquéreurs
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

**Voté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 21h40

Le secrétaire de séance,  
Guénaël JOSSÉ



Le Maire,  
Chantal NÉVO

